

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 3 Juin

LA POLITIQUE ET LES LOIS

S'il est un spectacle qui soit de nature à causer un tort des plus graves au régime parlementaire, c'est celui que la Chambre des députés a donné au pays dans les dernières séances qu'elle vient de tenir.

Certes, la Chambre actuelle n'a jamais beaucoup brillé par la suite dans les idées ou par un esprit politique supérieur, mais on n'avait pas encore eu l'occasion de constater à ce point un tel oubli de toutes les règles du plus élémentaire bon sens. On connaît l'épigramme fameuse : « Après Agésilas, hélas ! ; mais après Attila, holà ! » Nous sommes vraiment, à cette heure, après Attila.

On a pu voir où s'en va une Chambre qui ne se laisse guider que par de mesquines rancunes ou de puériles appréhensions. Jadis Montesquieu représentait la vertu comme le principe de la République ; il ne faudrait pas qu'à la vertu l'on substituât la sottise.

On a pu se demander si l'on était bien au Palais Bourbon lorsqu'on a entendu M. le comte de Douville-Maillefeu, devenu le guide et le chef d'une majorité de rencontre, s'écrier triomphant et superbe : « La Chambre me suit ! »

Nous ne voudrions pas être irrévérencieux, mais vraiment on eût juré que c'était jusqu'à Charenton que l'on allait remonter la Seine.

Heureusement le Sénat est là, en cette circonstance, pour faire son métier de rebouteur parlementaire et empêcher l'adoption de cette loi plus qu'étrange sur les incompatibilités et de toutes ces mesures grotesques et impossibles qui atteindraient tous les premiers ceux qui en ont été les auteurs insouciantes.

L'impression n'en aura pas été moins vive et moins triste dans tous les milieux où l'on pense, où l'on réfléchit, où l'on est sou-

cieux de la dignité de la France et de l'avenir de la République.

Si ce n'était là qu'un simple accident de notre politique intérieure, il serait assez facile de s'en consoler, mais il y a là, à vrai dire, un fait plus grave, ayant des causes profondes et permanentes, qu'il est impossible de méconnaître.

C'est ce que signalait naguère, en des termes aussi justes que saisissants, un maître éminent dont les beaux travaux sur les sciences humaines comptent au nombre des plus remarquables de notre époque. Dans un livre qu'il publiait récemment chez l'éditeur Arthur Rousseau sous ce titre : « La Politique, principes, critiques et réformes » et dans lequel il a passé en revue avec une grande supériorité d'esprit, les principaux problèmes de l'époque actuelle, M. Th. Funck-Brentano montrait, avec une entière raison, que les lois, même nées d'une bonne pensée, risquent de devenir de plus en plus mauvaises lorsqu'elles n'ont plus d'autre but que de satisfaire des intérêts particuliers et des appétits plus ou moins avouables.

« Aucune loi, dit M. Funck-Brentano, — ce sont là des paroles qui méritent d'être retenues — aucune loi, quelque grande que soit la soumission qu'elle rencontre, si elle ne contente que les intérêts d'une seule classe ou d'un seul parti, ne saurait être l'effet d'une bonne politique ; les intérêts de toutes les classes et de tous les partis sont solidaires les uns des autres au sein d'une nation comme le sont les membres d'un même organisme ; les lois qui ne satisfont qu'une fraction du pays — et quelle faible fraction dans la circonstance dont nous parlons aujourd'hui ! — ne sont toujours que le produit d'une politique d'aventure. Pour le moment, les satisfaits se montrent enchantés ; peu à peu les intérêts des autres, que ces lois froissent, réagissent sur l'ensemble, et la prospérité qu'ils avaient espéré obtenir se change en crise et en mécontentement de ceux-là même auxquels on avait tout sacrifié. »

Et après avoir développé cette pensée fort juste, M. Funck-Brentano concluait ainsi :

« On déclare bien qu'on fait des lois générales et non des lois exceptionnelles. Si l'intelligence nécessaire à la découverte de la cause première, comme aux oppositions du moment, manque, on ne peut que faire des lois exceptionnelles, favoriser les uns au détriment des autres et imposer par la force, la volonté des majorités aux minorités. Les oppositions persistent, la même cause agissant toujours ; elles se transforment en haines, les haines en hostilités qui conduisent aux complots, aux conspirations ; des associations et des syndicats de toute espèce se forment pour se défendre les uns contre les autres, et, dans le moment même où l'on espère éviter le conflit par de nouvelles lois exceptionnelles, une révolution ou un coup d'Etat éclate, soutenu par le suffrage des masses, aussi fatiguées de l'impuissance de leurs chefs que de leurs propres défaillances. »

C'est cette impuissance, ce sont ces défaillances qu'il faudrait enfin éviter, si l'on ne veut pas voir se reproduire une fois de plus le fait historique si bien caractérisé par l'éminent écrivain dans les lignes suivantes : « Quand on ne comprend plus ce qui constitue un événement, ce qui forme un peuple ; et qu'on ignore aussi bien la nature des lois que l'objet de la politique, on se laisse aller à tous les besoins du moment, à toutes les raisons accidentelles et on fait des lois abusives comme on fait de fausse politique et de mauvaise histoire. »

Combien serait-il désirable de voir les élections prochaines modifier enfin, dans l'intérêt de la France et de la République, un tel état de choses et mettre un terme à des caprices, pour ne pas dire à des folies, aussi lamentables et aussi onéreuses !

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Commission du Budget

Dès la première séance de la commission du budget on a pu s'apercevoir que tout n'allait pas et que tout n'irait pas comme sur des roulettes.

C'est M. Salis qui a mis le feu aux poudres et, naturellement, à propos de la réforme des boissons. Le député de l'Hérault a soulevé une question de droit constitutionnel ; selon lui, la Chambre reste toujours saisie de la question, bien que le gouvernement prétende le contraire ; la commission a donc le droit non seulement de l'étudier sans se préoccuper de ce qui se fait au Sénat, mais aussi de l'incorporer, séance tenante, dans le budget de 1894 et de procéder, par suite, contrairement à la procédure imaginée par M. Peytral.

M. Pelletan a appuyé cette manière de voir.

Il est à remarquer que M. Rouvier a, sinon émis une opinion aussi tranchée, du moins laissé entendre qu'il y avait là une grosse difficulté et qu'il convenait de la résoudre de façon à ce que la Chambre ne fut atteinte dans aucune de ses prérogatives.

Au cours de son exposé, M. Rouvier a exprimé la satisfaction qu'il éprouvait de voir l'homme d'Etat, qui avait été le partisan le plus convaincu et le plus énergique du dégrèvement total des boissons et l'adversaire le plus acharné du projet qu'il avait soumis aux délibérations de la Chambre, obligé de revenir sur ses propres opinions et reconnaître qu'il y avait des difficultés de gouvernement à se montrer aussi intransigeant et aussi entier.

Cette critique mordante et l'attitude de l'ancien ministre des finances ont fait sourire tout le monde.

Au surplus, M. Rouvier a continué, en dressant un véritable réquisitoire contre l'application de la réforme des portes et fenêtres telle que l'a conçue M. Peytral.

En dehors de ces critiques, il reste la question de droit constitutionnel dont nous venons de dire quelques mots.

M. Salis a déclaré que « si la commission se montrait par trop timorée, ses amis et lui n'hésiteraient pas à porter la question à la tribune afin de la faire trancher par la Chambre. »

La commission chargée d'examiner la proposition Pierre Richard, touchant le remboursement du chèque Vlasto à la Compagnie de Panama, a pris une décision intéressante.

Elle dit, à demi-morte.

— Et s'il n'y a pas eu de leur faute.

— Je ne croirai à aucune de leurs protestations.

Louise sentait son sang qui se glaçait. C'était son fils qu'elle avait devant elle, mais, devait-elle le retrouver ainsi.

Elle le fixait d'un air égaré.

Elle en avait peur.

Williams Waston s'était levé.

— Je vous fais horreur, dit-il, mais vous me comprendrez quand vous saurez tout, quand vous aurez entendu le récit de mes malheurs.

Elle fit, suspendue pour ainsi dire à ses lèvres.

— Parlez ! parlez !

— Cela vous intéresse ?

— Etrangement.

Elle prononça ces mots avec un tel accent qu'il leva la tête.

Il la regarda d'un air étonné.

Il parut surpris de sa pâleur, des frissons qui couraient en elle.

— Mais, madame, dit-il, qu'avez-vous ?

— Rien... rien...

— Vous paraissez plus émue que moi.

— C'est que votre histoire m'a rappelé des souvenirs.

— Vous avez un enfant aussi ?

Elle s'écria vivement.

— Non, non, pas moi, une de mes amies.

Elle ne voulait pas se faire connaître.

Elle avait peur qu'il ne l'accablât de ses reproches, qu'il ne la maudit.

Plus tard, elle se justifierait... Elle l'entoure-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

39

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

XI

Elle ne reconnaissait pourtant pas ses traits. Ils n'avaient rien ou presque rien de ceux de l'enfant qu'elle pleurait, et cependant elle n'avait pu se défendre d'un frémissement particulier. Il lui semblait que l'arrivant avait une ressemblance imperceptible pour tout autre œil que le sien.

Le jeune homme demanda :

— Mistress Clarkson.

— Elle est sortie, monsieur. En son absence, je pourrais peut-être vous donner les renseignements que vous désirez.

Le visiteur la toisa.

— Vous pouvez me dire ce que j'ai fait à la destinée pour qu'elle me poursuive et me persécute avec tant d'acharnement.

Louise tressaillit dans toutes ses moelles.

Cette voix, elle avait le timbre âpre, amer de la voix de Jean de Morlac.

Depuis que ce dernier l'avait quittée, elle n'avait jamais encore entendu un organe qui se rapprochât autant du sien.

Elle fit des efforts surhumains pour garder son sang-froid, mais elle ne pouvait détourner ses yeux du visage de son interlocuteur, et plus elle regardait ce dernier, plus il lui semblait que les lignes de sa face s'accroissaient, se rapprochant de plus en plus du portrait aimé qu'elle gardait en foui au-dedans d'elle.

L'inconnu paraissait fort stupéfait de son émotion et l'examinait de tous ses yeux.

Elle demanda :

— Vous êtes donc malheureux ?

Il répliqua d'un ton sourd, désespéré.

— Rien ne me réussit. Il faut croire que ceux qui m'ont donné le jour sont damnés et maudits.

Elle était devenue livide.

— Elle demanda vivement.

— Vous les connaissez ?

— C'est pour les connaître que je suis venu ici.

Elle le dévisageait avec plus d'émoi encore.

— Ainsi, hégaya-t-elle, vous ne connaissez pas votre père ?

— Non...

— Vous ne l'avez jamais connu.

— Jamais.

Elle ajouta, plus frémissante encore, d'une voix à peine perceptible.

— Et... votre... mère...

— Ma mère non plus.

— Vous savez au moins leur nom.

— Rien.

Elle a repoussé la proposition Richard ; mais, par contre, elle a adopté la proposition Lamarinière tendant à établir comme acquise la responsabilité personnelle de M. Rouvier au sujet de cette affaire. Ce qui revient à dire que ce n'est pas l'Etat qui doit rembourser les 50,000 fr. du chèque Vlasto, mais bien M. Rouvier qui, de sa poche, doit les verser à la Compagnie de Panama.

A la Chambre

M. Viette a déposé un projet de loi qui abaisse de 25 0/0, pendant un délai de trois mois, le tarif des transports de fourrages.

L'urgence est déclarée et le projet adopté. M. Dupuy, répondant à une question de M. Després, déclare que la décision du conseil municipal de St-Denis, expulsant les commissaires de police, sera annulée.

On reprend la discussion de la loi sur les circonscriptions électorales.

M. Dupuy, président du conseil, combat la proposition Jaurès, qui empailloterait le suffrage universel.

M. Hubbard croit qu'on doit exclure du Parlement ceux qui traitent d'intérêts avec l'Etat.

L'amendement Jaurès est repoussé par 290 voix contre 268.

Et la Chambre, revenant sur ses précédentes décisions, repousse l'ensemble de l'article 4 qui prescrit la démission avant la déclaration de candidature.

M. Chassany demandait l'incompatibilité des fonctions de député et sénateur avec celles de conseiller général ou d'arrondissement.

Cette proposition est ajournée. Les autres amendements, notamment celui fixant à 300 francs les dépenses électorales sont repoussés.

M. d'Haussonville

Un journal du soir annonce que M. d'Haussonville vient d'envoyer sa démission au Comte de Paris comme chef du parti royaliste en France.

Cette nouvelle est inexacte.

Socialistes

Le *Journal des Débats* publie des interviews de MM. Lafargue, Duc-Quercy, Allemane, Lavy, Vaillant, repudiant toute alliance avec M. Goblet, dont le socialisme ne leur inspire pas confiance.

L'escadre anglaise

D'après le *Figaro*, la visite de l'escadre anglaise à Brest, coïnciderait avec celle de l'escadre russe.

L'archevêché de Reims

L'Autorité assure que l'évêque de Saint-Brieuc est définitivement choisi pour l'archevêché de Reims.

Les élections

Le *Soleil* prétend que le gouvernement songerait à faire les élections le 20 août.

Le « Journal des Débats »

Dans un banquet donné par le *Journal des Débats*, M. Léon Say a prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'il fallait accueillir les ralliés.

Il a approuvé les lois militaires et scolaires,

rait de ses bras.

Elle lui dirait tout et il lui pardonnerait.

Elle poursuivait.

— Une de mes amies qui pleure un fils perdu depuis plus de vingt ans.

Puis, craignant qu'il ne l'interrogeât de nouveau, elle dit :

— Allez, allez, racontez-moi votre histoire...

Je vous dirai ensuite celle de mon ami... Et vous verrez qui, de vous ou d'elle a été le plus malheureux. Alors peut-être aurez vous pitié d'elle, peut-être lui ouvrirez-vous vos bras.

Et, en disant ces mots, la pauvre femme ne put retenir ses larmes... Elle éclata en sanglots.

— Williams Weston, très troublé, courut à elle.

— Cette amie, s'écria-t-il, c'est vous, c'est vous qui êtes la mère de cet enfant perdu, et cet enfant perdu, c'est moi.

Elle n'y tint plus.

Elle lui tendait les bras.

Elle criait :

— Mon fils, mon fils, je te retrouve enfin.

Elle se jeta sur lui, égarée, comme folle, et elle le couvrit de baisers éperdus.

XIII

Williams, étourdi, suffoqué, n'avait pas osé la repousser.

Elle lui semblait si malheureuse !

Puis, comme elle le disait, peut-être avait-elle souffert autant que lui.

Il la contemplait, paraissait stupéfait de s'apercevoir, car Louise Poitevin était encore très belle, maintenant qu'elle ne traînait plus la misère, qu'elle

mais son exécution ne doit pas être tyrannique.

Il a blâmé le socialisme.

M. Bourgeois a demandé la réduction des dépenses.

Le Budget de 1893

M. Antonin Dubost a été nommé rapporteur du budget de 1894.

Explosion d'un obus

On télégraphie du Mans que pendant les exercices de tir un obus a fait explosion.

Un sous-officier et quatre canonniers ont été grièvement blessés.

Conseil des ministres

Au conseil des ministres, l'amiral Rieunier a communiqué au conseil le rapport technique du général Dodds sur les opérations militaires au Dahomey.

Le général constate que les cartouches n'ont pas été détériorées par l'action du temps.

Les troupes qui ont employé la poudre sans fumée ont subi moins de pertes que celles qui se sont servi de poudre ordinaire.

France et Russie

Extrait d'une conversation d'un rédacteur du *Gaulois* avec M. Souvorine, directeur du *Nouvel Temps*, à Saint-Petersbourg :

« — Que savez-vous des relations extérieures de la Russie ? Par exemple, vos relations sont-elles bonnes avec l'Allemagne ? »

« — Bonnes ? Certes, beaucoup moins que naguère. Notre peuple n'aime pas les Allemands, qui sont trop « près » de notre histoire (*sic*). Nos étudiants, devaient bon gré mal gré, se rendre autrefois dans les Universités allemandes. Mais, depuis un certain temps, ils les abandonnent pour venir à Paris, et il n'y a plus guère qu'une très petite minorité qui soit encore attachée à l'Allemagne dans « notre société ». Ce qu'on aime le plus chez nous et avec une absolue sincérité, c'est la France. Ce n'est pas une découverte je le sais ; mais cette constatation est si vraie et j'ai tant de plaisir à la faire ! Votre littérature est suivie de très près. Beaucoup de vos écrivains sont célèbres en Russie avant de l'être même chez vous, tels Balzac et Zola, et on garde les meilleurs applaudissements pour vos artistes. »

« — Et puis le czar n'a-t-il point parlé ? »

« — Oui, vous faites allusion à Cronstadt. »

« — Croyez-vous, à ce propos, qu'il y ait eu un traité conclu entre la France et la Russie ? »

« — Un traité ? Non. Mais quelqu'un qui sait à quoi s'en tenir m'a affirmé que, l'année même de Cronstadt, on avait signé un protocole. Mes renseignements particuliers corroborent pleinement cette information. Il a été signé pour une durée de trois ans et sera certainement renouvelé l'an prochain. Il n'y a pas à craindre qu'un changement survienne dans les relations de la France et de la Russie. Le czar seul est le maître, et ce n'est qu'à bon escient qu'il a décidé. Nous le savons tous un esprit droit, d'une grande sagesse, ennemi des volte face et pardessus tout pacifique. Ce n'est pas Alexandre III qui désire la guerre, et la « société » russe elle-même imbue des idées de l'empereur, est aussi pour le maintien de la paix, dont l'alliance de nos deux pays est un sûr garant. »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Croyez-vous que nos changements ministériels, si souvent répétés, puissent influer sur l'esprit public en Russie ? »

« — Les crises ministérielles françaises ne préoccupent guère l'opinion chez nous, étant donné que celle-ci a l'habitude d'incarner la politique d'un pays dans la personne de son chef d'Etat ou, à défaut, dans un ministre d'une autorité incontestable. C'est ainsi que, du temps de Gambetta, la politique française était pour nous incarnée par lui, et en Allemagne par M. de Bismarck quand il était chancelier. »

Rixe entre Italiens et Français

A MORTEFONTAINE

Mortefontaine (Oise) a été mercredi le théâtre d'une rixe sanglante entre ouvriers français et Italiens occupés à des travaux de terrassement.

Depuis quelque temps, une sourde agitation régnait dans les chantiers, les Français déclarant bien haut que les patrons avaient tort d'occuper des Italiens, alors que tant de compatriotes se trouvaient sans travail, et les Italiens de leur côté ne faisant rien pour reconnaître l'hospitalité qu'on leur accordait.

Mercredi matin, plusieurs ouvriers Italiens poussèrent l'audace jusqu'à entonner une chanson injurieuse pour la France.

Les ouvriers français, indignés, voulurent leur imposer silence.

Une discussion éclata, qui dégénéra en rixe ; mais les Italiens, qui étaient armés de revolvers, firent feu sur leurs adversaires et deux français tombèrent grièvement atteints.

L'un d'eux, Gustave Laurent, âgé de quarante-deux ans, a reçu une balle dans l'épaule droite et une deuxième dans le côté gauche ; son état paraît désespéré. Un autre ouvrier, nommé Adam, a été blessé moins grièvement.

Les contremaitres sont parvenus, après de longs efforts, à séparer les combattants.

Le parquet de Soullis s'est transporté à Mortefontaine pour ouvrir une instruction ; six Italiens ont été arrêtés. Ils étaient encore porteurs de revolvers. Ce sont : Borghi, Signori, Berthelochi, Barberi, Stiffa et Zambon.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Commission départementale

La commission départementale s'est réunie mercredi 31 mai, à la préfecture sous la présidence de M. Iscard, président.

Etaient présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Laparra, Cocula et Delport, secrétaires. Absents : MM. Reilhé et Duphénieux, excusés. M. le préfet assistait à la séance.

Voici les décisions prises par cette assemblée : Commune de Boussac : Réparation à l'école. Accordé 100 fr.

Commune de Livernon : Acquisition de mobilier scolaire. Ajourné.

Commune de Montcabrier : Construction de préau couvert. Accordé 80 fr.

Commune d'Orniac : Réparation à l'école de garçons. Accordé 50 fr.

Commune de Souillac : Réparation au presbytère. Accordé 100 fr.

Commune de Marminiac : Réparation au cimetière (mur de clôture). Accordé 60 fr.

Commune de Montdoumerc : Construction d'un pont sur un chemin rural. Accordé 30 fr.

sères...

— Jean de Morlac.

— Oui... il vit !

— Il vit ; il est heureux, sans doute, riche, estimé.

Elle lui tendit le journal qu'elle avait lu le matin.

Elle ajouta :

Il s'est marié... Il a un fils... car c'est de lui qu'il est question ici.

— Un fils heureux, estimé comme lui ? fit Williams avec une amertume intraduisible. Un fils qui aura un grand nom, une grande fortune, et qui ne me regarderait pas, moi, son aîné.

Il plongea ses yeux perçants dans ceux de sa mère.

— Et tu n'as jamais songé à te venger ?

Elle fit d'une voix sourde, toute tressaillante.

— Je ne songe qu'à cela depuis qu'il m'a quittée...

— Pourquoi n'est-tu pas partie déjà ?

— Ton souvenir me retenait ici.

— Mon souvenir.

— J'avais toujours l'espoir de te retrouver.

— Et maintenant.

— Maintenant rien ne me retiens plus. Je me disposais à partir.

— Je partirai avec toi.

— Oui... oui... nous ne nous quitterons plus.

Elle lui raconta dans quelles conditions elle s'éloignait de l'Amérique.

Il l'approuva.

Nous lutterons là-bas, dit-il, à armes égales, et c'est moi qui te vengerai, qui nous vengerai tous

Commune de Nadillac : Réparation à la fontaine publique. Accordé 120 fr.

Commune de St-Médard-Catus : Consolidation d'un rocher. Accordé 50 fr.

Commune de St-Pantaléon : Lavoir public. Accordé 50 fr.

Commune de Sainte-Colombe : Réparation au cimetière. Accordé 100 fr.

Commune de Trespoux : Réparation du mur du cimetière. Accordé 50 fr.

Séance du 1^{er} juin 1893

La commission donne acte à M. le préfet de l'arrêté relatif à la distribution de la somme de 476 fr. 65 pour secours aux vieillards infirmes secourus à domicile.

Situation des recettes et dépenses départementales effectuées au 30 avril 1893. Acte est donné.

Acte est donné de la répartition de la somme de 2,910 fr. 56 entre les communes du département au prorata de la population.

Commune de Cajarc : Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 4 ; classement du même chemin sous la dénomination suivante :

Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Cajarc au chemin rural de Gaillac à Mathieu par les ha-maux de Rouquet et de Lavaysse, fixe la largeur de la voie à 4 mètres entre fossés. Approuve l'avant-projet et déclare d'utilité publique.

Chemin de Gignac à Cressensac, chemin vicinal ordinaire n° 5 ; La commission approuve le classement de ce chemin sous les n° 6 dans la commune de Cressensac et 7 dans la commune de Gignac, fixe la largeur à 4 mètres, approuve l'avant-projet et déclare d'utilité publique.

Commune de Martel, avant projet du chemin vicinal ordinaire n° 3 : La commission approuve ce classement sous la réserve que, conformément à la délibération du conseil municipal de Martel, en date du 25 décembre 1892, les ressources actuellement disponibles et celles à venir seront affectées par égales parts à la construction des chemins vicinaux ordinaires n° 3, 8 (prolongement) et 9, et approuve l'avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 3 et déclare d'utilité publique.

La commission insiste pour que l'avant-projet du chemin n° 8 soit présenté à sa prochaine réunion.

Commune de Francoulès : Classement du chemin vicinal ordinaire n° 10, de Francoulès à la planque de Francoulès et à l'église de St-Pierre-Liversou. Approuvé. Fixe la voie à 4 mètres.

Commune de Reilhaguet : Classement du chemin ordinaire de Reilhaguet à Carluet, n° 5. Largeur de la voie 4 mètres. Approuvé.

Commune d'Uzech : Classement du chemin vicinal ordinaire n° 2. Approuvé.

La commission donne un avis favorable pour la recommandation à adresser à MM. les maires et instituteurs (nouvelle carte des chemins de fer français).

La prochaine séance est fixée au 3 juillet prochain.

Inspection de gendarmerie

M. le général de brigade Pothé, arrivé hier matin par le train de Capdenac a passé, à 10 h., sur la place Thiers, la revue des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Cahors.

Actes de probité

Le jour de la foire, les nommés Chatain, Jean, boulanger à Mercuès ; Pagès, Jean, cantonnier, route de Villesèque, et Faille, Marie, âgée de 10

ans.

Elle fut épouvantée de l'expression de sa physionomie.

— N'oublie pas cependant, dit-elle, que c'est ton père.

— Sois tranquille, je n'ai pas l'intention d'attenter à ses jours, de devenir un meurtrier, mais ce nom qu'il m'a refusé, cet honneur dont il est si fier, et qu'il nous a ravi à tous les deux, cet honneur dont il a couvert comme un décor brillant les infamies de sa vie, je le lui enlèverai, je le lui arracherai de devant sa face, et ce nom qu'il cri t si haut, je le ferai plus bas, plus vil, que le nom d'enfant perdu que je porte !

Elle l'entoura de ses bras.

— Mon fils, mon Jean, car c'est Jean que je continuerai à l'appeler, moi, ne t'irrite pas ainsi.

Il se dégagea brusquement.

— Tu m'as dit ce que tu avais fait, ce que tu avais enduré.

Ecoute-moi, à mon tour.

— Je l'écoute, mon fils.

— J'étais venu ici, désespéré de tout, n'ayant réussi à rien, ne pouvant rien découvrir, dans le but d'avoir sur mon père, sur ma mère, quelques renseignements, quelques indices sur mon origine. Tu vois à quel point j'étais désorienté, car je n'ajoutais aucune foi à la faculté de la mal-tresse de dévoiler les mystères du passé et de prédire l'avenir.

(A suivre.)

ans, dont le père est employé au chemin de fer, ayant tous trouvé des porte-monnaies sur la voie publique, se sont empressés de les déposer au bureau de police.

Mlle Cl' del, aubergiste, rue de l'Université, tient à la disposition de la personne qui l'a perdu, un porte-monnaie qu'elle a trouvé sur la porte de la boucherie Cazalou.

Les rosières

Le maire de Cahors a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune qui désirent concourir comme rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la mairie le 24 juin courant au plus tard.

Porte-monnaies perdus

M. Roques Auguste, de Francoules, a perdu jeudi sur la voie publique, un porte-monnaie contenant une somme de 37 fr. 50.

Mlle Delmouly, Augusta, de St-Cernin, a perdu également un porte-monnaie contenant une somme de 30 à 35 fr.

Contravention

La police a dressé procès-verbal contre la nommée B. M., âgée de 60 ans, demeurant rue du Tapis-Vert, pour avoir coupé des fleurs dans le jardin public du cours Fénélon.

L'auteur des déraillements

A la suite de l'enquête ouverte par la gendarmerie de Laroquebrou à l'effet de découvrir l'auteur des déraillements qui se sont produits ces temps derniers, sur la ligne de St-Denis à Aurillac, M. Conemel, juge d'instruction à Aurillac, s'est transporté mardi à Viescamp-sous-Jalès (Cantal) et après avoir interrogé plusieurs témoins, a signé un mandat d'arrêt contre le nommé Blouin, Jean, âgé de 52 ans, aubergiste à Viescamp-sous-Jalès.

Arrêté et conduit à la maison d'arrêt d'Aurillac, Blouin nie être l'auteur de ces déraillements. Mais les preuves accablent l'inculpé, et tout porte à croire, malgré ses dénégations, qu'on se trouve en présence du coupable.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 1^{er} juin, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

50 fr. d'amende à M. I. P., propriétaire à Flaunac, pour délit de chasse.

100 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger, à la femme Troussel, aubergiste à Castelnaud, pour défaut d'affichage de la loi sur l'ivresse.

30 fr. d'amende, au sieur Deltheil, de Peyrilles, pour falsification de miel.

8 jours de prison, au sieur Bourrières, de Cieureac, pour tentative de vol.

2 mois de prison, à la femme Labroue, de Fraysinet-le-Gélat, pour vol de poules.

4 mois de prison, au sieur Miquel, de Lhospitalet, pour vol.

Accident

Jeudi, sur la route de Lalbenque, le 7^e de ligne qui se rendait aux manœuvres, croisait une charrette chargée de sacs de blé et sur laquelle se trouvaient sept personnes. A un moment donné, le cheval d'un capitaine s'est cabré et est venu tomber sur le cheval qui était attelé à la charrette; ce dernier animal a fait un violent écart et, entraînant la charrette, et tombé dans un remblai de dix mètres de profondeur.

Dans cette terrible chute, la nommée Rose Sabatier, âgée de 64 ans, a eu l'épaule brisée. Un autre voyageur, Jean Andrieu, a reçu une blessure très profonde à la jambe. Toutes les autres personnes qui étaient sur la charrette ont été plus ou moins contusionnées.

Les soldats et officiers du 7^e de ligne ont immédiatement porté secours aux victimes de cet accident.

Orage

Mercredi, vers 2 heures de l'après-midi, un orage assez violent s'est déchainé sur notre contrée. Le tonnerre a grondé pendant plusieurs heures. On nous assure qu'il a grélé du côté d'Arnis.

Bourse du Travail

Les ouvriers travailleurs de terre, vigneron et carriers de Cahors sont convoqués à la Bourse du Travail le dimanche 4 juin, à deux heures du soir.

Ordre du jour : Réception de nouveaux adhérents; cotisation mensuelle et rentrée; élection pour un an d'un bureau définitif.

Aviron cadurcien

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale

qui aura lieu lundi 5 juin courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société (café du Midi).

Ordre du jour :

- 1^o Paiement des cotisations ;
- 2^o Questions diverses.

Vélo-Sport Cadurcien

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu ce soir à 8 h. 1/2, au siège du club (café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
- 2^o Dépouillement de la correspondance ;
- 3^o Rapport de la commission des courses ;
- 4^o Propositions diverses ;
- 5^o Paiement des cotisations.

Foire du 1^{er} juin

La foire du 1^{er} juin a été très importante sous tous les rapports; les divers marchés étaient bien garnis et il s'est traité pas mal d'affaires.

Boeufs ou vaches amenés, 250 environ. Le cours des gras a été de 90 à 94 fr. les 50 kilos. Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés, mais un peu en baisse.

Jeunes porcs amenés, 150 environ, vendus à raison de 10 à 20 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons ou brebis amenés, 450 environ. Les gras ont été livrés à raison de 0,40 à 0,50 le kilo. Il y a baisse sur les cours des brebis destinées à l'élevage.

Blé en vente : 350 hectolitres, vendus 330 à raison de 17 fr. 50 l'hectolitre.

Maïs en vente : 250 hectolitres; vendus 225 hectolitres, au prix moyen de 15 fr. l'hectolitre.

Poulets jeunes 0,50 la livre; volailles grasses 0,65 le 1/2 kilo.

Oisons de 2 à 3 fr. la paire; canards jeunes 1 fr. la paire; œufs 0,55 la douzaine.

Castelfranc

Castelfranc vient d'être mis en émoi par le passage d'un chien enragé qui venait du côté de la gare.

Cet animal parcourait la commune, mordant sur son passage tous ses congénères.

M. Aldebert, ayant pris son fusil et suivi de M. Jacques Couture, a abattu le chien qui a été achevé par M. Couture.

Le vétérinaire qui a fait l'autopsie du chien a déclaré que cet animal n'avait rien mangé depuis deux jours.

Figeac

L'année dernière, à pareille époque, nous avons, à maintes reprises, protesté au nom du public contre le déversement, dans la rivière du Célé, des débris d'acide gallique opéré par les usiniers de Maurs.

Depuis quelques jours, ces mêmes eaux, que tous les riverains sont obligés d'absorber, ont une teinte semblable à l'encre.

Pour la vingtième fois nous demandons si ces messieurs sont au dessus des lois et règlements.

Camboult

Mercredi, les employés des contributions indirectes ont saisi chez un sieur Arsène Destruel un sac contenant 20 kilos de tabac de contrebande, dit tabac de la lune, appartenant au contrebandier Molinié.

Après cette opération, ils ont déposé contenant et contenu chez M. Selves, débitant, avec mission de le transporter à Figeac, au bureau de la régie.

Hier matin, ce dernier attela sa voiture, chargea le sac et se mit en route. Avant d'arriver au Drauzon, sac et tabac avaient disparu.

L'auteur de ce vol est activement recherché.

FAITS DIVERS

Le typhus exanthématique

M. le ministre de l'intérieur adresse aux maires la circulaire suivante :

« Les formules de bulletins mensuels pour l'année 1893 n'ont pas fait mention jusqu'ici du typhus exanthématique en raison de sa rareté en France.

» L'apparition nouvelle de cette maladie sur plusieurs points du territoire exige qu'elle soit expressément désignée.

» A dater du bulletin de mai, MM. les maires sont priés de vouloir bien faire ajouter à la main sur les formules une rubrique « 1 bis. — Typhus exanthématique » qui prendra place entre la fièvre typhoïde et la variole. Sous cette rubrique, qui devra être reproduite, même si elle doit être négative, seront indiqués, le cas échéant, les décès constatés. »

La guérison du cancer

Le célèbre docteur Patscheff, de Moscou, dont la presse médicale s'est beaucoup occupée, durant ces derniers temps, à propos de la dé-

couverte que le savant praticien aurait faite de la guérison du cancer, est attendu prochainement à Paris, où il donnera à l'Académie de médecine, communication de ses travaux.

Le docteur Patscheff déclare avoir complètement guéri deux femmes atteintes d'un cancer au sein qui avaient été inutilement opérées par deux grands chirurgiens de Paris et de Berlin.

Voici en quoi consiste, paraît-il, le traitement imposé par M. Patscheff à ses malades, traitement qui est d'une simplicité surprenante. Il se résume en bain de vapeur de soufre absolument pur.

Les malades sont placés dans des baignoires closes et aménagées suivant les indications du docteur Patscheff. Ils y restent environ deux heures chaque jour, et cela pendant une période de temps plus ou moins longue.

M. Patscheff affirme avoir obtenu la guérison de plusieurs malades en une dizaine de séances seulement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 27 mai au 3 juin 1893

Décès

- Carriol Jean, boulang. r, 79 ans, place St-James.
- Grenat Augustin, plâtrier, 63 ans, (Hôpital.)
- Baltrand Française, s. p. V^e Bousquet, 79 ans, à Bégous.
- Alayrac Bas le, employé d'octroi, 52 ans, rue Jean-Vidal, 15.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Plémerel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosjorden, Concarneau, Quimper, Douarneauz, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

l'INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION
le 19 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

POUDRE APPROUVÉE PAR L'ACADÉMIE DE MÉD. DE PARIS, LAXATIF RAPIDISSANT, PURGATIF AGRÉABLE, PROMPT ET SUR.
ROGÉ 19, rue Jacob, 9, rue du 4-Septembre, Paris, et TOUTES PHARMACIES

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour mères et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin;

le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibilieux connu est la Tisane Dussolin.
C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin

produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies.

Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE & FÊTES

A ALBI

Jun 1893

A l'occasion du Concours Régional Agricole et des Fêtes qui auront lieu à Albi, du 3 au 11 juin 1893, la Compagnie d'Orléans fera délivrer du vendredi 2 au dimanche 11 juin inclus, des billets d'aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Albi, aux gares de Toulouse, Montauban, Monsempron-Libos, Le Buisson, Brive, Mauriac, Aurillac et Rodez, ainsi qu'aux diverses gares et stations comprises entre ces points et Albi.

Ces billets seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 12 juin.

Ceux de ces billets qui seront pris aux gares et stations situées à 75 kilomètres au moins d'Albi, comporteront une réduction de 30 0/0 sur les prix du tarif général. Pour les parcours inférieurs à 75 kilomètres, les prix seront ceux prévus par le tarif spécial G V n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kilomètres réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1er Itinéraire

1re classe 86 fr. — 2e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2e Itinéraire

1re classe 54 fr. — 2e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

ON DEMANDE

DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. — Sommaire du numéro du 3 juin 1893.

Gravures : Paris ; Les salles de garde des hôpitaux de Paris : La Charité. — Portraits : M. Roybet (médaille d'honneur du Salon de 1893). — Mme la marquise de Bloqueville. — Théâtre illustré ; Opéra-Comique ; Phryné. — Tunisie : Inauguration du port de Tunis. — Arrivée des ministres. — Course des Méhara. — Départements ; Bordeaux : Course vélocipédique Paris-Bordeaux. — Départ des coureurs. — Marine : Projet du phare d'Eckmühl destiné à la pointe de Penmarck. — Etats-Unis ; Exposition de Chicago : Le bâtiment de l'Horticulture. — Le pavillon des Beaux-Arts. — Palais de l'Electricité. — Entrée du bâtiment de l'Horticulture. — Arcade dans le palais des Pêcheries. — Entrée du palais de l'Electricité. — Galerie extérieure des Femmes. — Italie : Le monument de Palestro, inauguré le 28 mai.

Texte : Chroniques : Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — Musique, par A. Boisard. — Beaux-Arts, par Olivier Meson. — Les salles de garde des hôpitaux de Paris : La Charité, par Guy Tomel. — Courrier de l'Exposition de Chicago, par M. Mayer. — A propos de pédale, par Ch. de Coynard. — Le phare d'Eckmühl. — Explication de gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Récréations de la famille, Science amusante, etc. — En supplément : « Ce qu'elle voulait », roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 1er juin 1893. — Albert Mundel : Mon étoile. — André Theuriot : Mademoiselle Guignon (fin). — Victor Cherruliez : Le secret du précepteur. — Pierre Sales : Viviane de Montmoran (suite). — Marie Robert Halt : Le jeune Théodore. — Xavier de Montépin : Sa Majesté l'Argent (suite). — Daniel Riche : Mariages d'inclination (suite).

L'EUROPE ILLUSTRÉE N° 166. Les chemins de fer du Mont Salève, près Genève, par Ed. Lullin, ingénieur. Avec 8 gravures et vignettes et une carte. Zurich, Art. Inst. Orell Füssli, libraires-éditeurs. Prix 50 cent.

Avoir été à Genève sans avoir fait l'ascension du Salève, cela sonne tout aussi mal que d'être allé à Rome sans avoir vu le pape. La vue du Mont-Salève est, en effet, une des plus belles qui existent, mais quoique cette montagne ne soit pas très élevée, elle offre cependant bien des difficultés au touriste. L'accès du Salève est rendu aujourd'hui aussi facile que possible, car de Genève il suffit de prendre le tramway à vapeur jusqu'à Veyrier ou Etembière et de là le chemin de fer électrique vous transporte sans fatigue jusqu'au sommet du Rhigi genevois. Cette course charmante à cause des magnifiques paysages que l'on traverse et intéressante au point de vue de la construction et de l'exploitation de la voie, est admirablement décrite dans ce petit volume. Nous souhaitons à tous les lecteurs de cette brochure finement illustrée, d'avoir l'occasion de vérifier, sur place, l'exactitude du texte et des jolies gravures.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. — S'adresser au bureau du Journal.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (21 mai 1893)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing departure and arrival times for various stations like Brive, Souillac, Cahors, etc.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing departure and arrival times for various stations like Cahors, Brive, etc.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing departure and arrival times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing departure and arrival times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing departure and arrival times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing departure and arrival times.

ORFEVRENERIE CHRISTOFLE



LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre

et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres Seules garanties pour l'Acheteur

COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & Co

MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf. Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



RECONSTITUANT ÉNERGIQUE Le Vin de Peptone de Châteaufort contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoutés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La Peptone Châteaufort est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt: Toutes Pharmacies.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gercures, maladies de la peau, plaies de toutes natures. Réapparition exacte du poil par le vrai Réparateur TRICAUD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec Réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 29 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés. ENTREPRENEUR DE PEINTURE en tous genres Encadrement Henri SÉGUY Rue du Lycée, n° 40, CAHORS